

# Demande de légalisation de signature

La légalisation d'une signature sert à authentifier la signature d'actes sous seing privé par un contreseing officiel (signature officielle).

## Conditions d'obtention

La personne intéressée doit **s'adresser à la mairie et présenter la pièce à légaliser** accompagnée d'une carte d'identité sur laquelle figure sa signature.

La signature sur le document à légaliser sera **impérativement apposée sur place** devant l'agent municipal.

A défaut d'une pièce d'identité, la personne souhaitant obtenir la légalisation de sa signature doit être accompagnée de **2 personnes témoins**, munies de leurs pièces d'identité et d'un justificatif de domicile.

## A voir aussi



**Carte nationale d'identité**



**Passeport biométrique**



**Naturalisation - Réintégration**



MAIRIE DE FOS-SUR-MER

AVENUE RENÉ CASSIN BP 5  
13770 FOS-SUR-MER CEDEX

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés. Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

<http://www.fosurmer.fr/actes-administratifs/pièces-d-identite/demande-de-legalisation-de-signature-436.html>

OK tout accepter

✓ OK, tout accepter

Personnaliser